

COMMUNE DE TROOZ

BUDGET PARTICIPATIF – 2024

FORMULAIRE DE CANDIDATURE – « Titre du projet »

⇒ **Porteurs de projet**

- A. VOUS RENTREZ VOTRE DEMANDE AU NOM D'UNE **PERSONNE MORALE AYANT LA FORME JURIDIQUE** Asbl comite carnaval de Nessonvaux (Indiquez laquelle).

REMP LISSEZ LE CADRE CI-DESSOUS.

Nom de l'association : ...asbl comite carnaval de Nessonvaux

Adresse : rue Anna Lahaye 214 , 4870 Trooz

COORDONNEES DE LA PERSONNE REPRESENTANT VALABLEMENT L'ASSOCIATION :

Nom et prénom : Felix Jonathan

Adresse : rue de la gare,218 4870 Trooz

Mail :Jonathanfelix1805@gmail.com.....

Téléphone : 0496 05 02 95

DOCUMENT A ANNEXER :

- PV de l'instance décisionnelle marquant la volonté d'introduire cette candidature.
- Statuts de l'association

Date et signature

29/09 /2024 voir document

annexe

B. VOUS RENTREZ VOTRE DEMANDE AU NOM D'UNE **ASSOCIATION DE FAIT OU D'UN GROUPEMENT DE CITOYENS.**

REMP LISSEZ LE CADRE CI-DESSOUS.

COORDONNEES DE LA PERSONNE DE REFERENCE POUR LE PROJET :

Nom et prénom Adresse :

Mail :

Téléphone :

PERSONNES SOUTENANT LE PROJET (MINIMUM 5 PERSONNES) :

	NOM - PRÉNOM	ADRESSE	SIGNATURE
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
...			

⇒ Le projet

C. RÉPONDEZ DE LA FAÇON LA PLUS COMPLÈTE ET LA PLUS PRÉCISE AUX QUESTIONS SUIVANTES.

1. Décrivez en quelques mots votre projet et quels sont ses objectifs ? (12 lignes maximum)

Le carnaval de Nessonvaux (dans sa forme actuelle) fête ses 30 ans d'existence le 22 Mars 2025. Il prend sa source fin du 19ème siècle puis on retrouve sa trace dans des archives au musée de la vie wallonne dans les années 1920.

Nous essayons de conserver ce patrimoine folklorique.

LI R'FONTE DES VÎLES est un évènement attendu par beaucoup. Il rallie toute la population et rassemble toutes les générations, il met à l'honneur chaque année 2 personnes (dénommées les refondus) choisies par le comité.

Ayant perdu tout notre matériel en 2021 lors des inondations, nous voudrions embellir et reconstruire le char du groupe phare et notre « char de la refonte » et faire évoluer les costumes afin de moderniser et espérer accroître notre cortège et présenter notre groupe à l'extérieur dans d'autres manifestation et ainsi faire connaître notre beau village de Nessonvaux.

2. En quoi votre projet s'inscrit-il dans les objectifs et défis du Programme communal de développement rural de la commune de Trooz ?

Faire le lien avec au moins 1 défi et 1 objectif parmi ceux listés ci-dessous.

Plus d'infos concernant ces objectifs et défis sur <https://www.pcdr.be/wp-content/uploads/2021/09/PCDR-TROOZ-2020.pdf> pp. 263 à 292

DEFI 1 : ENVIRONNEMENT et CADRE DE VIE Face à la richesse des biotopes, à la variabilité paysagère et au patrimoine historique de l'entité, préserver et valoriser le cadre de vie communal et renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens

OBJECTIF 1.1 : Assurer des conditions propices au maintien, au développement et au respect de la biodiversité dans l'entité, notamment sur des sites calaminaires exceptionnels

OBJECTIF 1.2 : Recréer un lien entre l'homme et la Vesdre

OBJECTIF 1.3 : Favoriser une gestion énergétique communale durable

OBJECTIF 1.4 : Inventorier, sauvegarder, restaurer et valoriser le patrimoine environnemental, matériel (bâti, industriel), et immatériel (folklore, culture) de la commune

DEFI 2 : RESEAUTAGE (SOCIAL, ASSOCIATIF, ET DE MOBILITE) Face à un affaiblissement du lien social, créer des conditions favorables au renforcement de la convivialité et de l'entraide dans les villages, afin de lutter contre le phénomène de cité-dortoir et de développer un tourisme intégré à la vie locale

OBJECTIF 2.1 : Renforcer l'attractivité, la sécurité et la fonctionnalité des espaces publics villageois afin d'en faire des lieux de vie conviviaux au quotidien et développer un tourisme intégré à la vie locale

OBJECTIF 2.2 : Renforcer les services à la population, soutenir le développement des actions sociales, culturelles et associatives et mettre à disposition des citoyens des infrastructures de rencontres polyvalentes de qualité

OBJECTIF 2.3 : Fédérer les informations communales et associatives à destination de la population

OBJECTIF 2.4 : Étayer le réseau de mobilité douce existant sur la commune et déployer de nouvelles infrastructures assurant les liaisons douces vers les centres urbains que sont Liège et Verviers

OBJECTIF 2.5 : Renforcer la sécurité dans les villages face à l'important réseau routier national et communal

DEFI 3 : ECONOMIE Face au potentiel de développement de secteurs économiques diversifiés, valoriser les ressources du territoire afin de stimuler l'économie locale et de générer de l'emploi

OBJECTIF 3.1 : Favoriser l'implantation de nouveaux commerçants et producteurs en circuits-courts

OBJECTIF 3.2 : Poursuivre les initiatives communales visant au développement d'un tourisme vert et culturel tout en s'inscrivant dans une politique touristique transcommunale

OBJECTIF 3.3 : Encourager la réhabilitation ou la reconversion, notamment touristique, des anciens sites d'activités industriels, carriers et économiques

Défi 1

Le carnaval existait déjà avant-guerre, cette fête populaire (qui remonte à bien plus longtemps) a la particularité de mêler les citoyens à ce moment de liesse. L'assignation est très attendue par ceux qui découvrent tout le long de cette première soirée les refondus choisis par le comité dans le plus grand secret. Cette assignation prend de l'ampleur au fil des ans. Depuis quelques années le comité a à cœur de mélanger les générations et choisit une personne plus âgée et une plus jeune. Le groupe des jaunes et bleus met aussi à l'honneur le jour du carnaval l'homme et la femme les plus âgés du village et leur offre en fanfare un cadeau. Le comité met un point d'honneur de s'arrêter devant la maison de repos (personnes âgées souffrant d'un handicap relativement rare en Belgique pour être souligné) depuis 2018, année de l'ouverture, et égaie la journée de ceux-ci.

Défi 2

Le carnaval renforce les liens entre chacun. Par la gratuité de cet événement familial, il est accessible à tous ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite. La particularité du tribunal de la Cour Monville fait un lien entre les villageois en ouvrant la participation à d'autres comités. Cela permet à tous de se faire connaître et crée des liens entre les différents villages de la commune.

Nous remettons aussi cette année la tradition de choisir un « couple » d'enfants qui joueront les mariés. Nous faisons participer les écoles de l'entité (tradition qui serait à l'origine de ragots de 1750 ou un couple à la différence d'âge assez élevée aurait été moqué) et qui ouvre le cortège dans une calèche.

Le village est très accessible en train ou en bus, et bientôt en vélo grâce à la (future) Vesdrienne.

Défi 3

En parcourant les rues de Nessonvaux, nous permettons aux commerçants locaux d'attirer de la clientèle. Ce cortège permet aux visiteurs de remplir leur journée en découvrant d'autres monuments ou endroits remarquables de la commune (Ferme des loups, Forêt-village, la Fenderie, les anciennes usines Imperia).

3. Quels effets d'intérêt général sont attendus pour la population via la réalisation de votre projet ?

Si nous obtenons ce budget, nous pourrions améliorer la qualité, la beauté et la sécurité de ce carnaval. Pour cette 30^e édition, nous espérons attirer plus de monde, plus de comités et d'associations. Prendre un nouveau départ après ce covid et ces inondations et surtout continuer à faire vivre et connaître plus loin notre événement, amener plus de monde dans notre village. La réalisation de nouveaux costumes et la réfection de notre géant, dont la partie supérieure nous a été subtilisée, nous permettrait de passer des contrats dans d'autres festivités folkloriques et de nous faire connaître toujours dans le but de financer le carnaval qui, ce n'est un secret pour personne, coûte encore très cher malgré l'aide apportée par la commune.

4. Description du projet

a. Quelle est la localisation du projet ?

(Cette étape étant parfois difficile à compléter, n'hésitez pas à prendre contact avec l'administration communale afin de vous faire aider et de vérifier que la localisation de votre projet répond bien aux critères de l'article 4 du règlement.)

Centre du village de Nessonvaux.

b. Décrivez les investissements ou/et les dépenses matérielles souhaités.

Nouveaux costumes pour le groupe des Jaunes et Bleus (les actuels sont anciens et commencent à se détériorer).

Investissement dans des nouveaux costumes pour le comité afin que celui-ci soit reconnaissable.

Réparation du char des jaunes et bleus, et surtout leur géant

Reconstruction du char (dorénavant scène), refonte du pupitre du juge (notre emblème : le chaudron).

Achat de différents matériels et équipements de sécurité, et de fonctionnement plus écologique.

- c. Estimez le coût pour les différents investissements et/ou les achats de matériel (maximum % du montant total de l'enveloppe annuelle prévue).

Chaque investissement et/ou chaque achat doit être estimé.

(Cette étape étant parfois difficile à compléter, n'hésitez pas à prendre contact avec l'administration communale pour vous faire aider).

Complétez le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT OU MATÉRIEL À ACHETER	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
Costumes des jaunes et bleus	25	270	6210
Costumes du comité et du tribunal de la haute cour + souvenirs aux refundus	20	45	750
Rénovation du char (divers matériaux : bois, peinture, pneus, soufflerie, ...)			700
Chaudron			950
Matériel du tribunal (pupitre du juge et barre du témoin)			350
Géant			500
Tonnelle, matériel de sécurité, jetons boissons, ...			540

LE COÛT TOTAL DU PROJET EST ESTIMÉ À (TVA)

10 000 €

- d. Décrivez les mesures pour la durabilité du projet.

Investir dans du matériel durable, écologique, de sécurité et le tout en essayant de passer par des artisans locaux, des ateliers protégés, des écoles ou faire appel à une équipe de bénévoles pour la couture. Créer des liens importants pour faire venir plus de monde.

Nous investissons aussi pour repartir sur des bases solides et non plus sur du matériel de réemploi, vieux et potentiellement dangereux ; que nous devons jeter car pas de bonne qualité. Nous pourrons ainsi avec les bénéfiques assurer la pérennité du fonctionnement de cet évènement et espérer agrandir de quelques groupes le cortège. Les devis peuvent paraître énormes, mais sont justifiés et vérifiés. Nous essayons néanmoins de trouver des solutions pour les faire diminuer.

e. Le projet sera réalisé par :

Cochez la case qui correspond.

- La commune
- Par nous, porteur de projet

5. Avez-vous des remarques, des précisions que vous souhaitez mentionner ?

Oui, le carnaval ne dure que 2 jours par an mais il représente beaucoup d'investissement humain et financier, souvent méconnu. Certaines harmonies peuvent monter jusqu'à plus de 1000 euros ; certains groupes extérieurs demandent une participation à leur frais de déplacement ou même de location d'un tracteur.

C'est une fête collective, pour laquelle nous essayons de travailler avec des personnes de la commune, des jeunes ou des personnes différentes, d'autres comités afin de créer des liens et de rassembler.

Par ces temps difficiles, ces fêtes populaires font oublier un moment les soucis du quotidien, les gens sortent, se parlent et apprennent à se connaître, les enfants investissent les rues.

Nous avons été très honorés d'avoir reçu le mérite culturel de la Commune cette année, il récompense notre travail. Contrairement à d'autres projets qui pourraient être financés par d'autres structures, nous ne voyons que ce budget participatif ou « vis mon village » pour obtenir de l'aide. Ce projet nous tient tellement à cœur.

Bien entendu tout ce matériel reste propriété du patrimoine communal ; il ne s'agira jamais pour notre asbl de le louer ni de le revendre, et en cas de cessation d'activité, il devra être totalement restitué à la Commune.

⇒ Porteurs de projet

A. VOUS RENTREZ VOTRE DEMANDE AU NOM D'UNE PERSONNE MORALE AYANT LA FORME JURIDIQUE ... ASBL (Indiquez laquelle).

REMPLEISSEZ LE CADRE CI-DESSOUS.

Nom de l'association : ASBL carnaval de Nessonvaux
Adresse : 214 Rue Anna Lakaye 4870 Nessonvaux

COORDONNÉES DE LA PERSONNE REPRÉSENTANT VALABLEMENT L'ASSOCIATION :

Nom et prénom : Felix jonathan
Adresse : 21B Rue de la gare 4870 Nessonvaux
Mail : jonathanfelix1805@gmail.com
Téléphone : 0496 05 0295

DOCUMENT À ANNEXER :

- PV de l'instance décisionnelle marquant la volonté d'introduire cette candidature.
- Statuts de l'association

Date et signature :

29/09/2024

P.O.

Depressieux

Procès-verbal du 11/09/24

Adresse réunion : Rue Anna Lahaye – 19h30

Ordre du jour :

- Débrief brocante
- Mérite culturel
- Préparation souper
- Organisation du 30^{ème} carnaval

Présents :

Président : Jonathan Felix

Secrétaire : *Sandy Dresse*

Trésorier : Pascal Simonart

Membres : *Carine Drisket, Didier Lemmens, JP Depaire, Christian Félix, Cyril Albertal, Cédric Lemmens, Julien Jacob*

1. Brocante

➔ Bénéfice : 994€

Pour 2025, essayer de la prévoir une semaine plus tôt pour avoir les pensionnés.

2. BBQ du comité

Le samedi 19 octobre chez Carine et Christian.

3. Marché de Noël

A discuter

4. Souper

Demande à la commune pour le 25 janvier 2025

➔ *En attente de réponse*

Repas : bbq d'hiver

Tombola : chercher des lots

Brasseur : Jona

→ Offrir un verre aux personnes déguisées.

DJ : à voir

Julien propose de faire des T-shirts pour tous les membres du comité.

→ Cécile voit avec Serimeca.

5. Carnaval

Cécile et Cédric rentrent un dossier de participation citoyenne pour obtenir un subside de 10 000€ pour le groupe des Jaunes et Bleus et pour le comité carnaval.

Le comité nomme Cécile gestionnaire de ce dossier qui doit être rendu pour le 30 septembre 2024.

Pascal demande si le comité est d'accord que le comité participe à certains frais des Jaunes et Bleus (remise en état du char et du géant).

Jonathan propose de relancer une soirée le vendredi soir et/ou le samedi soir afin d'ouvrir les festivités. Le problème principal est la fermeture des cafés ce qui ne permet pas de continuer la fête.

→ Idée à germer.

Idée du carnaval des enfants le samedi précédent pour élire les mariés.

→ A discuter avec les enseignantes de Nessonvaux.

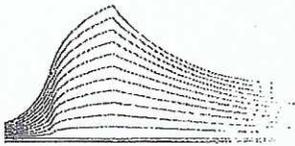
Le président clôt la séance à 21h56.

Prochaine réunion le mercredi 16 octobre

Sandy



Tribunal de l'entreprise de Liège
Registre des personnes morales



Tribunal de l'entreprise de Liège,
division Liège
Registre des personnes morales



Je soussigné(e) Madame/Monsieur Sandy Dresse

Né(e) le 27/08/84 à VERVIERS

N° de registre national 84.08.27-082-55

Domicilié(e) à TROOZ, rue SAINRY 86

N° de téléphone 0471 42 12 56

Adresse mail sandy.dresse@outlook.com

Agissant pour la société ASBL CARNAVAL DE NESSONVAUX

En qualité de ADMINISTRATRICE - Secrétaire

Atteste déposer au greffe de la division de Liège du Tribunal, l'(les) acte(s) visant à l'(aux) objet(s) suivant(s) :

- Constitution
- Nomination(s)
- Démission(s)
- Transfert de siège social
- Autres modifications :

En date du 10/11/2020

Signature

Suivre des virements en euro

Compte: BE14 0682 4372 7883 CARNAVAL DE NESSONVAUX A S

Solde: 947,73 EUR Disponible: 947,73 EUR

Virements en euro Virements internationaux Transactions en attente Domiciliations européennes Paiements instantanés rejetés

➤ Définir critères de recherche

Date d'exécution	Montant	Compte bénéficiaire	Votre bénéficiaire	Urgent	Statut
➤ 10/11/2020	133,58 EUR	BE48 6792 0055 0227	Moniteur Belge	Non	Traité



FORMULAIRE II – PERSONNES MORALES
Volet A

Remplir en lettres capitales	Modification de l'immatriculation dans la BCE Identification
A l'exception du numéro d'entreprise et du nom actuelle (2°a), il y a lieu de compléter dans le formulaire entier uniquement la rubrique concernée par la modification	1° <u>Numéro d'entreprise</u> : 4770.972.70 2° a) <u>Nom actuel</u> (en entier) : ASBL CARNAVAL DE NESSONVAUX b) <u>Nouveau nom</u> (en entier) : (en abrégé) : Sigle éventuel :
Il y a lieu de mentionner par préférence l'adresse de la succursale en Belgique Veuillez choisir	3° <u>Forme légale</u> (en entier) : 4° <u>Siège</u> Rue : ANNA LAHAYE N° : 214 Boîte : Code Postal : 4870 Localité : TROOZ Pays : BELGIQUE Lorsque le siège n'est pas situé en Belgique, préciser l'adresse de la succursale en Belgique. Rue : N° : Boîte : Code postal : Localité : 5° <u>Cessation de la personne morale à la suite d'une - veuillez choisir - par absorption par les personnes morales suivantes :</u> Nom : N° d'entreprise : <hr/> Nom : N° d'entreprise : <hr/> Nom : N° d'entreprise :



Service public fédéral
Justice

Mentions à indiquer par le greffe

Immatriculé au greffe du tribunal de l'entreprise de

Numéro d'entreprise :

Le

Sceau du tribunal

Visa du greffier

Utiliser autant de Volets C que nécessaire

- (1) Choisissez la lettre N ou C, selon qu'il s'agit d'une nomination (N) ou d'une cessation (C) des fonctions
- (2) Numéro du registre national pour les personnes physiques, numéro du registre bis pour les non-résidents ou numéro d'entreprise pour les personnes morales
- (3) Choisir :
- administrateur
 - gérant
 - représentant permanent personne morale
 - représentant permanent suppléant
 - membre du Conseil de Surveillance
 - membre du Conseil de Direction
 - membre du Comité de Direction
 - liquidateur
 - représentant légal
- (4) Date à laquelle la nomination ou la cessation de la fonction devient effective
- (5) Choisir :
- personne déléguée à la gestion journalière
 - administrateur délégué
 - pour les OFF, la mise de la politique générale de l'organisme

Volet C Données supplémentaires

1° Montant du capital (montant minimum pour les sociétés d'investissement)(le cas échéant)

Devise : Montant :

2° Date de l'acte constitutif :

3° Arrivée du terme (uniquement pour les personnes morales à durée limitée) :

4° Administration, représentation et liquidation (le cas échéant + mention du représentant permanent de la personne morale et du représentant légal de la succursale) :

(1)	Numéro (2)	Nom et prénom ou dénomination et forme légale	Qualité (3)	Date (4)
C	630902-193.66	COLLARD JEAN-LUC	ADMINISTRATEUR	28/10/2020
C	770413-164.24	GALLO SABRINA	ADMINISTRATEUR	28/10/2020
N	900518-257.61	FELIX JONATHAN	ADMINISTRATEUR	28/10/2020
N	840827-082.55	DRESSE SANDY	ADMINISTRATEUR	28/10/2020
--				

5° Gestion journalière des personnes morales :

(1)	Numéro (2)	Nom et prénom ou dénomination et forme légale	Qualité (5)	Date (4)
--				
--				
--				
--				
--				

(6) Le cas échéant

6° Exercice social (date de fin : JJ / MM) :

7° Assemblée générale ordinaire (6) :

8° Date de la dissolution volontaire (6) :

9° Date de la clôture de la liquidation (6) :

Uniquement pour les personnes morales étrangères

10° Nom du registre :

Numéro d'identification :

11° Adresse e-mail (6) :

12° Site internet (6) : www.

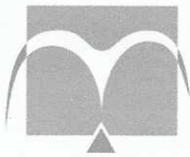
Veuillez choisir

Le soussigné, agissant comme administrateur,, certifie la présente déclaration sincère et complète.

Signature
formulaire

Fait à TROOZ, le 09/11/2020

(Signature)



Service public fédéral
Justice

Volet A : A compléter dans tous les cas
Volet B : Texte à publier aux annexes au Moniteur belge
Volet C : A compléter uniquement en cas de constitution

A remplir par le greffe

Nombre de pages volet B _____ page(s)
 Publication gratuite
Tarif société :
 Constitution Modification
Tarif association, fondation et organisme :
 Constitution Modification

FORMULAIRE I – PERSONNES MORALES
Volet A

Immatriculation (Volets A et C) et publication dans les annexes au Moniteur belge (Volet B)

Identification Personne morale (situation avant tout changement éventuel)

1° Numéro d'entreprise : **4770.972.70** → **Ne pas remplir pour une constitution**

2° Nom : **ASBL CARNAVAL DE NESSONVAUX**

3° Forme légale : association sans but lucratif

S'il n'y a pas de siège en BE, indiquer l'adresse de la succursale en BE →

4° Siège(s) ou succursale :
 Rue : **Anna Lahaye** N° : **199** Boîte :
 Code postal : **4870** Localité : **Trooz**
 Pays : **Belgique**

Veillez choisir →

5° Si la constitution est la conséquence d'une - veuillez choisir -, indiquer le nom et le numéro d'entreprise des personnes morales - veuillez choisir -

Nom :
 N° d'entreprise :
Nom :
 N° d'entreprise :
Nom :
 N° d'entreprise :

FACTURE : Les frais de publication doivent être réglés au préalable par virement ou chèque.

Facture au siège PM Adresse de facturation différente (compléter ci-dessous)

Langue de facturation :

Nom :
 (Eventuel) service :
 (Eventuel) destinataire :
 Rue :
 N° : Boîte : N° TVA : BE
 Code postal : Localité :
 E-mail : @

Instructions pour Volet B

- a) Le texte doit être dactylographié ou imprimé de manière lisible sans rature ni correction.
- b) Il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé ni empiéter sur les zones réservées aux greffes et au *Moniteur belge*.
- c) Tout texte doit être signé par les personnes compétentes.
- d) L'intitulé doit être rempli complètement.

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belgeObligatoire de remplir :
N° d'entreprise (sauf
constitution), nom, forme légale,
siège(s) (rue, n°, code postal,
localité)

Greffe

N° d'entreprise : **4770 972 70****Nom**(en entier) : **ASBL CARNAVAL DE NESSONVAUX**

(en abrégé) :

Forme légale : **association sans but lucratif**Adresse complète du siège : **Rue Anna Lahaye 199 à 4870 Trooz****Objet de l'acte : Statuts + siège social**

Après vérification des quorums de présences statutaires et légaux, les membres effectifs réunis en Assemblée générale extraordinaire adoptent à l'unanimité de nouveaux statuts, dont voici les termes :

Démission de Jean-Luc Collard : lecture de la lettre de démission devant les membres de l'Asbl.

Démission de Sabrina Gallo : lecture de la lettre de démission devant les membres de l'Asbl.

Election d'une nouvelle secrétaire. Candidate : DRESSE Sandy – élue, à l'unanimité par les membres actifs présents, en tant que secrétaire de l'Asbl Carnaval de Nessonvaux. Election d'un nouveau président

Candidat : FELIX Jonthan – élu, à l'unanimité par les membres actifs présents, en tant que président de l'Asbl Carnaval de Nessonvaux.

Modification du siège social de l'Asbl :

L'ASBL modifie son siège social. L'ancien siège social sis rue Anna Lahaye 199 à 4870 Trooz est désormais sis rue Anna Lahaye 214 à 4870 Trooz.

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).